



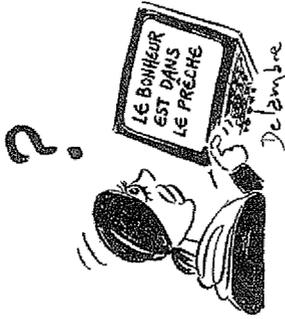
Culte par-dessus tête



POUR sa demande de nationalité française, Amina a reçu une belle leçon de laïcité. Comme tous les candidats à la naturalisation, elle devait passer des tests de français. La préfecture de Haute-Savoie lui a donc remis la liste des « centres agréés » près de chez elle : la Chambre de commerce, deux écoles privées et... le Campus adventiste du Pérouzet ! Ce pieux établissement forme des pasteurs et s'enorgueillit, sur son site internet, d'enseigner le français « dans un esprit d'amour et de partage chrétien » (sic). C'est le nouveau rite de passage républicain ?

Interrogée par « Le Canard » sur cette étrange onction de l'Etat, la préfecture a gravement médité, avant de psalmodier : « Nous choisissons de ne pas communiquer. » Amen.

Heureusement, nos adventistes sont un peu plus causants : « La préfecture ne donne pas d'agrément spécifique, explique un responsable du Campus. La loi de juin



2011 prévoit seulement que les candidats à la naturalisation justifient d'un certain niveau de français, dit "B1". Pour cela, il existe plusieurs tests, reconnus en France et à l'étranger, comme le test d'évaluation du français (TEF), que nous proposons. » Mais la préfecture a quand même ouvert un œil avant d'envoyer ses ouailles chez nos précheurs : « Les RG sont passés nous voir », souffle notre responsable. Rien à signaler, chef !

Les tests sont payants – 110 euros à la

charge du candidat –, et nos pasteurs l'assurent : « Les gens se mettent derrière un ordinateur, répondent aux questions et repartent. Nous ne faisons aucun prosélytisme »

Le jour de l'examen, quand Amina s'est pointée chez nos adventistes, elle a retiré prudemment son foulard. Mais les surveillantes portaient des jupes encore plus longues que la sienne...

Isabelle Barré

Le Canard enchaîné
26/07/2012